

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002471-20180704-18-057-INF-VOI-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2018

Publication : 05/07/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO



**N° 18/057/INF-VOI**

**SÉANCE DU 04 JUILLET 2018**

**OBJET** : INFRASTRUCTURES - VOIRIE

Aménagement du stationnement de la boucle de Palombaggia - Mise à jour du plan de financement - Demande de subvention.

L'an deux mille dix-huit, le quatre du mois de juillet à 9 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 28 juin 2018 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

**Etaient présents** : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Jean-Michel SAULI ; Florence VALLI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jacqueline BARTOLI ; Jean-Marie SANTONI ; Noëlle SANTONI ; Gérard CESARI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Fabien LANDRON ; Marielle DELHOM.

**Absents** : Michel DALLA SANTA ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Jean-Christophe ANGELINI.

**Avaient donné procuration** : Michel DALLA SANTA à Florence VALLI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ à Xavière MERCURI ; Joëlle DA FONTE à Jean-Michel SAULI ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Léa MARIANI à Gaby BIANCARELLI ; Jean-Marc ANDREANI à Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Didier REY à Fabien LANDRON ; Jeanne STROMBONI à Marielle DELHOM ; Jean-Christophe ANGELINI à Nathalie APOSTOLATOS.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Jacqueline BARTOLI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire, sur proposition de l'Adjoint délégué aux travaux de voirie, soumet au conseil municipal le rapport suivant.

Par la délibération n° 18/009/INF-VOI du 26 mars 2018, la Commune a adopté le programme « d'aménagement du stationnement de la boucle de Palombaggia », ainsi que son plan de financement.

Pour rappel, ces travaux d'aménagements doivent permettre une meilleure accessibilité et une sécurisation pour les usagers dans le secteur de Palombaggia pour une estimation prévisionnelle de 447.143,54 € HT soit 491.857,89 € TTC.

Sur le plan économique, la Commune a sollicité l'Etat au titre des crédits affectés à la Dotation d'Équipement Ruraux 2018 à hauteur de 40 % soit 178.857,41 € HT.

Toutefois, la Sous-Préfecture de Sartène a informé la Commune que lors de la répartition des crédits, il avait été décidé d'allouer ces crédits à un autre projet à savoir les travaux d'aménagements de l'EHPAD.

C'est pourquoi, afin d'optimiser le plan de financement, la Commune souhaite solliciter la participation de la Collectivité de Corse (solde de la Dotation Quinquennale 2014-2018) et de l'Office du Tourisme.

En effet, considérant que ce projet va permettre d'améliorer la fréquentation touristique dans cette zone et que la vocation de l'Office de Tourisme de Porto-Vecchio est de contribuer au développement touristique local, il est proposé de signer une convention de partenariat entre la Commune et l'Office de Tourisme afin de réaliser ce projet.

Le plan de financement se décline comme suit :

Désignation	Taux	Montant HT
Rappel de la dépense HT	100,00 %	447.143,54
• Collectivité de Corse - dotation quinquennale	24,09 %	107.716,88
• Office du Tourisme municipal	55,91 %	250.000,00
Total des aides publiques	80,00 %	357.716,88
Part communale HT	20,00 %	89.426,66
Rappel TVA	10,00 %	44.714,35
Part communale TTC		134.141,01
Opération TTC		<b>491.857,89</b>

Le Conseil Municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 02 juillet 2018,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1 :** d'approuver la mise à jour du plan de financement ci-dessous comme suit :

Désignation	Taux	Montant HT
Rappel de la dépense HT	100,00 %	447.143,54
• Collectivité de Corse - dotation quinquennale	24,09 %	107.716,88
• Office du Tourisme municipal	55,91 %	250.000,00
Total des aides publiques	80,00 %	357.716,88
Part communale HT	20,00 %	89.426,66
Rappel TVA	10,00 %	44.714,35
Part communale TTC		134.141,01
Opération TTC		<b>491.857,89</b>

**ARTICLE 2 :** d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 :** Les crédits de recettes et de dépenses afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.

Dépenses investissement budget principal :

Chapitre 23 : Immobilisations incorporelles en cours

Recettes investissement budget principal :

Chapitre 13 : subventions d'investissement

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	22
Nombre de procurations	9
Nombre de suffrages exprimés	31
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	<b>X</b>

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
LE MAIRE,

